

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 386-CA-5870

concernant l'approbation des états financiers et des virements interfonds de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2014-2015

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent quatre-vingt-sixième réunion tenue le lundi 28 septembre 2015 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'article 45 de la *Loi sur l'Université du Québec*;

ATTENDU l'article 7.6 du *Règlement général 7* de l'Université du Québec : « Affaires concernant l'administration »;

ATTENDU l'article 4.7.4 du manuel de conversion du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR) concernant les virements interfonds, lesquels doivent faire l'objet d'une approbation formelle du conseil d'administration;

ATTENDU la confirmation tardive du calcul définitif des subventions attribuées par le MEESR à l'Université, pour l'exercice 2014-2015;

ATTENDU le rapport de l'auditeur indépendant concernant les états financiers de l'Université, au 30 avril 2015;

ATTENDU la recommandation favorable du comité de vérification;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'administration et aux ressources et de la directrice du Service des finances;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Diane Godmaire, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER les états financiers de l'Université du Québec en Outaouais au 30 avril 2015;

D'APPROUVER les virements interfonds tels que présentés à l'état de l'évolution des soldes de fonds de l'exercice terminé le 30 avril 2015;

DE MANDATER le recteur et le vice-recteur à l'administration et aux ressources pour signer, pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais, lesdits états financiers.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 386-CA-5871

concernant le rapport des activités du comité d'éthique de la recherche de l'Université du Québec en Outaouais transmis au ministère

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent quatre-vingt-sixième réunion tenue le lundi 28 septembre 2015 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU que le ministre de la Santé et des Services sociaux a accordé une désignation au comité d'éthique de la recherche, ci-après le « CER », de l'Université du Québec en Outaouais, ci-après « l'UQO » pour une période de 18 mois, soit du 1^{er} novembre 2014 au 30 avril 2016;

ATTENDU que le conseil d'administration a accepté de répondre favorablement aux conditions émises par le ministre de la Santé et des Services sociaux, ci-après le « MSSS », concernant la désignation du CER de l'UQO;

ATTENDU les conditions arrêtées, les modifications demandées et les mesures requises par le MSSS pendant la durée de la désignation du CER;

ATTENDU qu'il y a lieu de répondre favorablement aux exigences du MSSS afin de conserver la désignation;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Chantal Saint-Pierre, appuyée par madame Frédérique Delisle,

IL EST RÉSOLU :

D'INFORMER le ministre de la Santé et des Services sociaux que le conseil d'administration de l'UQO a pris connaissance du rapport présenté;

DE MANDATER la présidente du conseil d'administration, madame Lyse Ricard, à signer, pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais, la section 11 : *Mesures prises par le/les établissements* du rapport.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 386-CA-5872

concernant le lancement du processus d'élaboration de la planification stratégique 2016-2020

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent quatre-vingt-sixième réunion tenue le lundi 28 septembre 2015 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU la résolution 335-CA-5027 du 15 juin 2009 adoptant le Plan stratégique 2009-2014 de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU la fin de l'exercice de planification stratégique 2009-2014 et le bilan de la mise en œuvre du plan stratégique 2009-2014 présenté au conseil d'administration le 8 décembre 2014;

ATTENDU l'arrivée en poste du nouveau recteur, monsieur Denis Harrisson, le 30 janvier 2015 et sa volonté de procéder rapidement à l'élaboration d'un nouveau plan stratégique favorisant une approche par projets et permettant de préciser sa vision de développement et les grands axes stratégiques qu'il entend privilégier pour la durée du plan;

ATTENDU que la réalisation d'une planification stratégique s'avère importante, à la fois dans sa phase d'élaboration, en ce qu'elle mobilise, par des activités de consultation, de rapprochement et de discussion, tous les acteurs, tant ceux de la communauté universitaire que de la communauté externe, concernés et intéressés par le développement et le rayonnement de l'UQO, et à la fois dans sa phase de mise en œuvre, en ce qu'elle vient préciser et articuler la vision du développement de l'Université, de son rôle et de ses priorités, ajoutant ainsi à la nécessaire cohésion des actions qu'elle entreprend et des mandats qu'elle réalise;

ATTENDU que l'élaboration de la planification stratégique de l'UQO doit notamment se réaliser en complémentarité des planifications stratégiques déjà existantes des organismes partenaires;

ATTENDU que l'UQO doit être en mesure de rendre compte, une fois mise en place, de la réalisation de sa planification stratégique et de sa capacité à réaliser les projets prioritaires identifiés;

ATTENDU les explications et la recommandation du recteur;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Lisette Blouin-Monfils, appuyée par madame Chantal Saint-Pierre,

IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil d'administration confirme la priorité qu'il accorde à l'élaboration d'une nouvelle planification stratégique jusqu'en 2020 et qu'il approuve le processus proposé;

QUE le recteur effectuera un suivi périodique au conseil d'administration concernant le déroulement du processus présenté;

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 386-CA-5872

concernant le lancement du processus d'élaboration de la planification stratégique 2016-2020

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent quatre-vingt-sixième réunion tenue le lundi 28 septembre 2015 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

QUE le comité de pilotage, mis sur pied par le recteur, propose au conseil d'administration, au plus tard en avril 2016, un projet de planification stratégique sur un horizon temporel de quatre ans, effectif à compter de mai 2016;

QUE la direction s'assure de prendre les moyens appropriés afin de s'adjoindre les ressources inhérentes à l'accomplissement de ce mandat et de viser à la mobilisation de tous les acteurs et organismes concernés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 386-CA-5873

concernant l'octroi du titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Francine Major

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent quatre-vingt-sixième réunion tenue le lundi 28 septembre 2015 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU les résolutions 83-CA-1344, 173-CA-2617 et 226-CA-3241 du conseil d'administration adoptant et modifiant les privilèges rattachés au titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU la contribution de madame Francine Major à la communauté universitaire depuis le 1^{er} juin 1994;

ATTENDU le départ à la retraite de madame Francine Major;

ATTENDU la recommandation du recteur;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Chantal Saint-Pierre, appuyée par monsieur Michal Iglewski,

IL EST RÉSOLU :

DE DÉCERNER le titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Francine Major.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 386-CA-5874

concernant l'octroi du titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Francine Sinclair

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent quatre-vingt-sixième réunion tenue le lundi 28 septembre 2015 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU les résolutions 83-CA-1344, 173-CA-2617 et 226-CA-3241 du conseil d'administration adoptant et modifiant les privilèges rattachés au titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU la contribution de madame Francine Sinclair à la communauté universitaire depuis le 3 janvier 2001;

ATTENDU le départ à la retraite de madame Francine Sinclair;

ATTENDU la recommandation du recteur;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Chantal Saint-Pierre, appuyée par monsieur Michal Iglewski,

IL EST RÉSOLU :

DE DÉCERNER le titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Francine Sinclair.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 386-CA-5875

concernant l'octroi du titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Dominique D'Orsonnens

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent quatre-vingt-sixième réunion tenue le lundi 28 septembre 2015 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU les résolutions 83-CA-1344, 173-CA-2617 et 226-CA-3241 du conseil d'administration adoptant et modifiant les privilèges rattachés au titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU la contribution de madame Dominique D'Orsonnens à la communauté universitaire depuis le 30 mars 1983;

ATTENDU le départ à la retraite de madame Dominique D'Orsonnens;

ATTENDU la recommandation du recteur;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Chantal Saint-Pierre, appuyée par monsieur Michal Iglewski,

IL EST RÉSOLU :

DE DÉCERNER le titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Dominique D'Orsonnens.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 386-CA-5876

concernant le projet d'entente de partenariat entre la Ville de Gatineau et l'Université du Québec en Outaouais

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent quatre-vingt-sixième réunion tenue le lundi 28 septembre 2015 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU la fin, en 2013, du protocole d'entente entre la Ville de Gatineau, l'UQO et la Fondation de l'UQO portant sur l'octroi et le versement par la Ville de contributions financières;

ATTENDU l'importance pour l'UQO d'obtenir l'appui de la Ville de Gatineau pour ses projets de développement;

ATTENDU la volonté des deux parties d'officialiser, par le biais d'une nouvelle entente, leur intérêt à continuer leur collaboration par la mise en œuvre d'actions, d'activités et de projets concrets favorisant le développement et le rayonnement de la Ville et de l'UQO;

ATTENDU que l'UQO participe activement au développement économique, social, culturel et sportif de la population des territoires qu'elle dessert par son engagement dans la communauté;

ATTENDU la contribution de la communauté universitaire et de ses diplômés dans le milieu;

ATTENDU l'impact majeur de la présence de l'UQO à Gatineau en termes de retombées sociales et économiques à l'échelle locale et régionale;

ATTENDU les explications et la recommandation du recteur;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Frédérique Delisle, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER le projet d'entente de partenariat entre la Ville de Gatineau et l'Université du Québec en Outaouais;

DE MANDATER le recteur, monsieur Denis Harrisson, et le secrétaire général, monsieur André J. Roy, pour finaliser ladite entente avec la Ville de Gatineau et pour procéder à sa signature.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 386-CA-5877

concernant l'adjudication du contrat pour le déneigement des parcs de stationnement, trottoirs et entrées aux pavillons Alexandre-Taché et Lucien Brault

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent quatre-vingt-sixième réunion tenue le lundi 28 septembre 2015 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU les articles 4 et 31 de la *Loi sur l'Université du Québec* et les articles 1.1 et 1.4 d) du *Règlement général 4* : « Exercice des pouvoirs des établissements »;

ATTENDU l'article 4.4 du *Règlement de régie interne et procédure de délibérations des instances statutaires* de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU l'appel d'offres public publié sur le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) du 20 août 2015 au 14 septembre 2015;

ATTENDU l'analyse et la recommandation du Service des terrains et bâtiments et de la Division des approvisionnements de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU que l'entreprise Techni-Snow inc. a soumis le meilleur prix tout en répondant aux exigences de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU la *Politique d'acquisition des biens et services* de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU la recommandation du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Beaudoin, appuyée par madame Diane Godmaire,

IL EST RÉSOLU :

D'OCTROYER le contrat de déneigement des parcs de stationnement, trottoirs et entrées aux pavillons Alexandre-Taché et Lucien-Brault à l'entreprise Techni-Snow inc. au montant approximatif de 105 951 \$ (avant taxes) pour la période du 1^{er} novembre 2015 au 30 avril 2016, avec la possibilité de reconduire le contrat pour deux (2) périodes additionnelles de six (6) mois, soit du 1^{er} novembre 2016 au 30 avril 2017 et du 1^{er} novembre 2017 au 30 avril 2018 selon les mêmes termes, prix et conditions;

DE MANDATER le vice-recteur à l'administration et aux ressources et le secrétaire général, de signer, pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais, ledit contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 386-CA-5878

concernant le projet de modification de la *Politique de la recherche et de la création*

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent quatre-vingt-sixième réunion tenue le lundi 28 septembre 2015 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'avis favorable de la commission des études du 10 septembre 2015 (résolution 326-CE-2487) et du comité de la recherche et de la création pour le projet de modification du document intitulé *Politique de la recherche et de la création*;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche suppléant;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de Monsieur Denis Beaudoin, appuyée par monsieur Denis Harrison,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER les modifications proposées à la *Politique de la recherche et de la création*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 386-CA-5879

concernant l'émission d'attestations d'études – programmes courts de deuxième cycle

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent quatre-vingt-sixième réunion tenue le lundi 28 septembre 2015 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU la *Politique concernant le cadre institutionnel des programmes courts* adoptée par la résolution 173-CA-2614;

ATTENDU la liste d'étudiants ayant complété les exigences des programmes courts et l'attestation du registraire à cet effet;

ATTENDU la recommandation favorable à l'émission des attestations d'études formulée par la résolution 326-CE-2485 de la commission des études du 10 septembre 2015;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Michal Iglewski, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils,

IL EST RÉSOLU :

D'ÉMETTRE les attestations d'études aux étudiant(e)s qui ont satisfait aux exigences des programmes courts de deuxième cycle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 386-CA-5880

concernant le projet de modifications de la condition d'admission « base études universitaires » au baccalauréat de psychologie (7751)

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent quatre-vingt-sixième réunion tenue le lundi 28 septembre 2015 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'extrait du procès-verbal de la réunion du conseil de module de psychologie, tenue le 12 mars 2015;

ATTENDU la résolution 326-CE-2488 de la commission des études du 10 septembre 2015;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche suppléant;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Chantal Saint-Pierre, appuyée par monsieur Michal Iglewski,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER la modification de la condition d'admission « base études universitaires » au baccalauréat de psychologie (7751) selon le libellé suivant :

Base études universitaires

Avoir réussi un minimum de dix cours (30 crédits) dans un même programme universitaire au moment du dépôt de la demande d'admission et avoir obtenu une moyenne cumulative d'au moins 2.00 sur 4.3.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 386-CA-5881

concernant le projet de modifications aux conditions d'admission au programme de doctorat en psychologie (cheminement professionnel) (3293)

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent quatre-vingt-sixième réunion tenue le lundi 28 septembre 2015 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU la résolution RESO-UQO-CPP-13-03-10.2 du comité de programme de doctorat en psychologie, en date du 13 mars 2015;

ATTENDU le triptyque de modifications de programme;

ATTENDU la résolution 326-CE-2490 de la commission des études du 10 septembre 2015;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche suppléant;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Louise Briand, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER les modifications aux conditions d'admission au programme de doctorat en psychologie (cheminement professionnel) (3293) pour que ces modifications soient en vigueur à l'automne 2016, soit :

Base études universitaires :

Pour être admis au programme de doctorat en psychologie, le candidat devra satisfaire aux conditions d'admission suivantes :

1. *Être titulaire d'un baccalauréat comportant les 42 crédits de cours en psychologie du tronc commun requis par l'OPQ et avoir obtenu une moyenne cumulative **d'au moins 3.5** sur 4,3 ou l'équivalent de cette notation;*
2. *Être accepté par un directeur de recherche;*
3. *Avoir une compréhension de l'anglais écrit.*

En plus du formulaire d'admission, le dossier doit comprendre entre autres :

- trois (3) lettres ou formulaires de recommandation;*
- une brève description de ses intérêts de recherche et de formation;*
- le nom du directeur de recherche qui a accepté d'encadrer le candidat;*
- un choix entre les deux profils : psychologie clinique ou neuropsychologie clinique.*

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 386-CA-5881

concernant le projet de modifications aux conditions d'admission au programme de doctorat en psychologie (cheminement professionnel) (3293)

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent quatre-vingt-sixième réunion tenue le lundi 28 septembre 2015 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

Chaque candidature est jugée par le comité de sélection sur l'ensemble de son dossier. Les candidats considérés pour l'admission sont convoqués en entrevue afin d'évaluer leurs capacités à cheminer dans un programme professionnel en psychologie. Les candidatures retenues suite à ces étapes sont ensuite évaluées selon la capacité d'accueil de chaque profil concerné. Le comité de sélection examine donc les candidatures selon les éléments suivants : le dossier académique, l'expérience pertinente, les lettres de recommandation, l'entrevue et les places disponibles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 386-CA-5882

concernant le projet de modifications des conditions d'admission aux programmes de maîtrise en administration des affaires (MBA) : cheminement régulier – profil avec mémoire (1522), cheminement régulier – profil avec essai (1523) et cheminement professionnel – profil avec essai (1524)

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent quatre-vingt-sixième réunion tenue le lundi 28 septembre 2015 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU la résolution 310-CE-2293 de la commission des études en date du 25 avril 2013;

ATTENDU la résolution 320-CE-2406 de la commission des études en date du 9 octobre 2014;

ATTENDU la résolution 02-19-08-2015 du comité de programme en date du 19 août 2015;

ATTENDU les documents présentant les modifications proposées;

ATTENDU la résolution 326-CE-2491 de la commission des études du 10 septembre 2015;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche suppléant;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Beaudoin, appuyée par madame Diane Godmaire,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER les modifications des conditions d'admission aux programmes de maîtrise en administration des affaires (MBA) : cheminement régulier – profil avec mémoire (1522), cheminement régulier – profil avec essai (1523) et cheminement professionnel – profil avec essai (1524), tel que précisé dans les documents joints au projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 386-CA-5883

concernant le projet d'ouverture des programmes de maîtrise en administration des affaires (MBA) : cheminement régulier – profil avec mémoire (1522), cheminement régulier – profil avec essai (1523) et cheminement professionnel – profil avec essai (1524), de manière exceptionnelle, au trimestre d'hiver 2016

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent quatre-vingt-sixième réunion tenue le lundi 28 septembre 2015 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU la résolution 380-CA-5771 du conseil d'administration du 8 décembre 2014;

ATTENDU que l'autorisation du financement du MÉESR a été reçue tardivement, en juin 2015, ne permettant pas l'admission des étudiants en automne 2015;

ATTENDU que la résolution 380-CA-5771 prévoyait déjà le rattachement du programme à l'unité de gestion des programmes de deuxième cycle en administration des affaires et l'implication budgétaire associée à l'ouverture de ce programme;

ATTENDU la résolution 01-19-08-2015 du comité de programme en date du 19 août 2015;

ATTENDU la résolution 326-CE-2492 de la commission des études du 10 septembre 2015;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche suppléant;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Lisette Blouin-Monfils, appuyée par madame Chantal Saint-Pierre,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER l'ouverture des programmes de maîtrise en administration des affaires (MBA) : cheminement régulier – profil avec mémoire (1522), cheminement régulier – profil avec essai (1523) et cheminement professionnel – profil avec essai (1524), au campus de Gatineau, de manière exceptionnelle, au trimestre d'hiver 2016, selon un régime d'admission à temps complet et à temps partiel, les admissions ultérieures se faisant uniquement au trimestre d'automne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 386-CA-5884

concernant l'ouverture des admissions à la maîtrise en éducation, concentration administration scolaire, au campus de Saint Jérôme (3702 - 37X2)

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent quatre-vingt-sixième réunion tenue le lundi 28 septembre 2015 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU les besoins exprimés au campus de Saint-Jérôme quant à l'ouverture du programme de la maîtrise en éducation, concentration administration scolaire;

ATTENDU la résolution adoptée le 19 mai 2015 par le comité de programme de maîtrise en éducation;

ATTENDU la résolution UQO-DSE-15-161-1107 adoptée par l'assemblée départementale des sciences de l'éducation;

ATTENDU la résolution 326-CE-2503 de la commission des études du 10 septembre 2015;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche suppléant;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Michal Iglewski, appuyée par madame Frédérique Delisle,

IL EST RÉSOLU :

D'OUVRIER les admissions à la maîtrise en éducation, concentration administration scolaire, au campus de Saint-Jérôme à compter de l'automne 2016, selon un régime d'admission à temps complet et à temps partiel, aux trimestres d'automne seulement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 386-CA-5885

concernant la nomination de l'auditeur externe pour l'exercice financier 2015-2016

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent quatre-vingt-sixième réunion tenue le lundi 28 septembre 2015 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU le Règlement général 7 de l'Université du Québec : « Affaires concernant l'administration »;

ATTENDU l'article 1.6 du *Règlement de régie interne et procédure de délibérations des instances statutaires de l'Université du Québec en Outaouais*;

ATTENDU l'offre de services de la firme PRICEWATERHOUSECOOPERS S.R.L. / S.E.N.C.R.L.;

ATTENDU la recommandation du comité de vérification;

ATTENDU les discussions en séance.

Sur proposition de madame Lisette Blouin-Monfils, appuyée par monsieur Denis Beaudoin,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER la firme PRICEWATERHOUSECOOPERS S.R.L. / S.E.N.C.R.L. à titre d'auditeur externe de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2015-2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 386-CA-5886

concernant la présentation d'un projet et engagement au *Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase III*

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent quatre-vingt-sixième réunion tenue le lundi 28 septembre 2015 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU les articles 4 et 31 de la *Loi sur l'Université du Québec* et l'article 1.1 du Règlement général 4 : « Exercice des pouvoirs des établissements »;

ATTENDU l'article 4.4 du *Règlement de régie interne et procédure de délibérations des instances statutaires* de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU l'achalandage observé au terrain de soccer/football de l'Université du Québec en Outaouais et le manque d'infrastructure de service visant à favoriser l'utilisation et le rayonnement du terrain;

ATTENDU que le *Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase III*, du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche offre une aide financière d'au plus 50 % du coût maximal admissible pour des projets d'infrastructure sportive et récréative;

ATTENDU le projet d'aménagement de gradins et de vestiaires au terrain de soccer/football préparé par la firme d'architectes Boulay, Fradette, Boudreault associés;

ATTENDU que le coût du projet est estimé à 3 637 912 \$ et que la contribution de l'Université serait de 1 826 976 \$ ainsi que les coûts d'exploitation continue;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Diane Godmaire, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils,

IL EST RÉSOLU :

QUE l'Université du Québec en Outaouais appuie la présentation du projet d'aménagement de gradins et de vestiaires au terrain de soccer/football de l'UQO au ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche dans le cadre du *Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase III*;

QUE soit confirmé l'engagement de l'Université du Québec en Outaouais à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;

QUE l'Université du Québec en Outaouais désigne monsieur Yves Dupont, vice-recteur à l'administration et aux ressources, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 386-CA-5887

concernant la nomination des membres au comité de vérification de l'Université du Québec en Outaouais pour l'année 2015-2016

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent quatre-vingt-sixième réunion tenue le lundi 28 septembre 2015 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'article 7.7 du *Règlement général 7* de l'Université du Québec : « Affaires concernant l'administration »;

ATTENDU l'article 4.8.1 du *Règlement de régie interne et procédure de délibérations des instances statutaires de l'Université du Québec en Outaouais* concernant la composition du comité de vérification et stipulant que les membres doivent être nommés annuellement;

ATTENDU la recommandation du recteur;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Frédérique Delisle, appuyée par madame Diane Godmaire,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER les membres du comité de vérification de l'Université du Québec en Outaouais pour l'année 2015-2016, soit :

- Monsieur Denis Beaudoin;
- Madame Lisette Blouin-Monfils;
- Madame Lyse Ricard;
- Madame Dominique Toupin;

DE NOMMER la présidente du comité de vérification de l'Université du Québec en Outaouais pour l'année 2015-2016, soit :

- Madame Dominique Toupin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 386-CA-5888

concernant la nomination de trois (3) membres au comité d'éthique de la recherche

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent quatre-vingt-sixième réunion tenue le lundi 28 septembre 2015 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU que l'article 6 de *la Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains* prévoit que les membres du CER sont nommés par le conseil d'administration pour un mandat de trois (3) ans renouvelable, sauf l'étudiant qui est nommé pour un (1) an;

ATTENDU l'appel de candidatures effectué par le secrétaire général auprès des professeurs entre le 24 août et le 11 septembre 2015 ainsi qu'un rappel au même effet le 8 septembre 2015, pour la nomination de cinq (5) personnes connaissant les méthodes ou les disciplines de recherche relevant de la compétence du comité;

ATTENDU l'intérêt de monsieur Nicholas D'Aoust à renouveler son mandat à titre d'expert juridique;

ATTENDU l'intérêt de madame Isabelle Green-Demers à renouveler son mandat à titre de membre connaissant les méthodes ou les disciplines de recherche;

ATTENDU les trois formulaires de mise en candidature reçue au secrétariat général;

ATTENDU la résolution du comité d'éthique et de la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Diane Godmaire, appuyée par madame Chantal Saint-Pierre,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER les deux (2) professeurs suivants au comité d'éthique de la recherche, à titre de membre connaissant les méthodes ou les disciplines de recherche pour des mandats de trois (3) ans, soit du 1^{er} octobre 2015 au 30 septembre 2018 :

- Madame Isabelle Green-Demers;
- Monsieur Dimitri della Faille de Leverghem;

DE NOMMER la personne suivante au comité d'éthique de la recherche, à titre d'expert juridique pour un mandat de trois (3) ans, soit du 1^{er} octobre 2015 au 30 septembre 2018 :

- M^c Nicholas d'Aoust

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 386-CA-5889

concernant la nomination d'un (1) étudiant à la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent quatre-vingt-sixième réunion tenue le lundi 28 septembre 2015 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU qu'il y a actuellement trois postes étudiants à pourvoir au sein de la commission des études;

ATTENDU l'article 41 de la *Loi sur l'Université du Québec* et l'article 3.1.1 du *Règlement général I* : « Organisation et dispositions générales en matière d'enseignement et de recherche »;

ATTENDU les articles 6.1 d) et 6.3 du *Règlement de régie interne et procédure de délibérations des instances statutaires* et l'article 4.3 du *Règlement des procédures de désignations ou de nomination* de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU la *Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants* (L.R.Q., c. A-301);

ATTENDU l'invitation du secrétaire général à désigner trois (3) étudiants à la commission des études;

ATTENDU la désignation faite par l'Association générale des étudiants de l'Université du Québec en Outaouais (AGE-UQO) le 23 septembre 2015;

ATTENDU que la personne proposée par l'AGE-UQO est éligible à siéger tel qu'il appert de la vérification effectuée dans ce sens par le Secrétariat général;

ATTENDU que la durée du mandat est de deux (2) ans;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Beaudoin, appuyée par madame Louise Briand,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER monsieur Joël Éric Olinga Mebada à titre de membre étudiant de la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, et ce, pour un mandat de deux (2) ans, soit du 29 septembre 2015 au 28 septembre 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général